



Conseil Municipal du 4 juillet 2020
Convoqué le 30 juin 2020

Présidé par Xavier BARTOSZEK, Maire
Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS – Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE – MM. Bruno COTTON – Yannick CAMBIER – David PARIS – Mmes Cathy LEBEBVRE – Virginie BUYSENS – Séverine WILLEMO – Lydie JONNIAUX – M. Thierry STRBIK – Mmes Mélanie DEILHES – Aurélie HAMMICHE – MM. Nicolas FACON – Anthony BRASSART – Jérémy DURAND – DHEE Gwenaël – Michel MEURDESOLF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE – Mmes Christelle LUTAS – Isabelle CHANTREAU – MM. Nazim FLICI – Rémy FLEURY – Pascal CLERY.

La séance d'installation du conseil municipal est ouverte à 10 heures sous la Présidence de Marc HEMEZ, Maire sortant.

ALLOCUTION DE MONSIEUR MARC HEMEZ, MAIRE SORTANT

« Bienvenue à vous toutes et vous tous.

Bienvenue tout d'abord aux candidats des 3 listes élues au second tour, dimanche dernier, et qui vont prendre rang comme conseillers municipaux.

Bienvenue aux invités proches des élus, au public, rassemblé salle Jean-Schmidt, et à celles et ceux qui suivent cette séance sur facebook.

Je vais tout d'abord rappelé les résultats des élections :

L'ÉLECTION MUNICIPALE DU 28 JUIN 2020 DANS LA COMMUNE D'ANICHE A DONNÉ LES RÉSULTATS SUIVANTS

- | | |
|---|------------------------|
| <i>- Liste 1 « RASSEMBLEMENT CITOYEN, Aniche, ma commune, j'y tiens »</i> | <i>1 132 suffrages</i> |
| <i>- Liste 2 « Plus sûre, plus belle, ma commune avant tout ! »</i> | <i>318 suffrages</i> |
| <i>- Liste 3 « Aniche, Notre Ville, Dans le cœur et dans l'action ! »</i> | <i>1 403 suffrages</i> |

ONT ÉTÉ PROCLAMÉS ÉLUS, LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS

« Aniche, Notre Ville, Dans le cœur et dans l'action ! »

*Xavier BARTOSZEK
Jessica TANCA
Noël POIGNARD
Mirtille STIÉVENARD
Jean-Claude DENIS
Catherine LERICHE
Yves CONDEVAUX
Marie-Thérèse VALIN
Thierry STRBIK
Cathy LEFEBVRE
David PARIS
Léone TAISNE
Jean DEBÈVE
Aurélie HAMMICHE
Jérémy DURAND*

**Mélanie DEILHES
Yannick CAMBIER
Lydie JONNIAUX
Nicolas FACON
Séverine WILLEMO
Anthony BRASSART
Virginie BUYSENS
Florian WOERLY
Cindy CANLERS
Bruno COTTON**

« RASSEMBLEMENT CITOYEN, Aniche, ma commune, j’y tiens »

**Michel MEURDESOIF
Isabelle CHANTREAU
Rémi FLEURY
Christelle LUTAS
Eric WALRAEVE
Martine MOROGE
Nazim FLICI**

« Plus sûre, plus belle, ma commune avant tout ! »

Pascal CLÉRY

**LISTE DES CONSEILLERS ÉLUS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D’OSTREVENT**

« Aniche, Notre Ville, Dans le cœur et dans l’action ! »

**Xavier BARTOSZEK
Jessica TANCA
Noël POIGNARD
Mirtille STIÉVENARD
Yves CONDEVAUX
Marie-Thérèse VALIN**

« RASSEMBLEMENT CITOYEN, Aniche, ma commune, j’y tiens »

Michel MEURDESOIF

Monsieur Florian WOERLY ayant adressé une lettre de démission en date du 30 juin 2020 et Madame Cindy CANLERS en date du 1^{er} juillet, il y a lieu d’installer Madame Anne-Marie DERUELLE et Monsieur Gwenaël DHEE, candidats suivants de la liste « Aniche, Notre Ville, Dans le cœur et dans l’action ! ».

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DONT LES NOMS PRÉCÈDENT SONT DECLARÉS INSTALLÉS DANS LEUR FONCTION

Nous allons vivre un grand moment de démocratie locale : malgré une élection tronquée par le virus, un écart trop long entre les 2 tours de scrutin, un taux d’abstention record, l’objectif fut atteint : l’élection du conseil municipal dont la majorité remporte 25 sièges et les oppositions 7 sièges et 1 siège. Je rappelle avoir reçu, enregistré, transmis au Sous-Préfet et validé 2 démissions de la liste « Aniche, notre ville, dans le cœur et dans l’action », remplacées par les deux suivants de la même liste : ce conseil étant au complet, et le quorum largement atteint, on peut délibérer. Le conseil municipal est un lieu d’échanges, de réflexion et de décisions importantes, notamment par l’impact financier que ces décisions génèrent. Une majorité confortable est issue des urnes, mais être majoritaire ne signifie pas avoir raison, il faudra aussi composer avec ce que j’appellerai plutôt la minorité que l’opposition : les élus doivent adopter une stratégie d’intérêt général d’où l’honnêteté, le désintéressement, et aussi rejeter toute stratégie personnelle ou de profit.

Une équipe municipale soudée, constructive permettra d’avancer ensemble, avec courage, assiduité et innovation : chacune et chacun d’entre vous devra apporter son expertise, ses compétences dans les commissions thématiques, ce laboratoire d’idées.

Etre élu, c'est servir, être intègre et disponible et comprendre les difficultés des citoyens.

Je voudrais parler des 150 agents municipaux qui intègrent l'administration communale, sous l'autorité de la Directrice Générale des Services, mémoire de cette maison : ces agents sont au service de la population et des élus dont ils sont le relais : le fonctionnaire aide l'élu à préparer sa décision et l'applique dès qu'elle est prise et le couple doit fonctionner comme cela : l'élu n'est pas le chef de service comme le fonctionnaire n'est pas un élu ! j'ai apprécié la qualité de l'encadrement, la fidélisation des agents, gages d'un service public performant.

Le conseiller municipal est un élu de proximité, de contact, à l'écoute qui contribuera à prendre les décisions pour gérer les enjeux démocratiques, écologiques, économiques, sociaux et financiers, et la sécurité des personnes et des biens sans oublier d'encourager les associations, tout cela avec humanisme et solidarité.

Il faudra aussi harmoniser les rapports entre majorité et minorité, comme j'ai tenté de la faire comme Maire, ou comme je l'ai vécu comme opposant car la bonne entente entre les élus amène un désir de réussite qui doit être plus grand que la peur de perdre, les dissensions polluent l'ambiance et nuisent à la réflexion.

Ce mandat d'élu de 12 ans et 3 mois m'a permis de découvrir, dans ma ville de cœur, des citoyens inquiets de l'avenir : l'emploi, le chômage, le logement ; j'ai rencontré aussi des familles en souffrance, j'ai vu des crimes, des noyés, des incendies volontaires mais j'ai vu aussi la vitalité du monde associatif, le punch de nos aînés, le combat des entreprises, artisans, commerçants et aussi cette jeunesse pas forcément celle que l'on dénigre, si elle est bien éduquée, d'où l'importance de la famille et de l'école.

Dans un instant, je quitterai cette fonction, honoré d'avoir présidé aux destinées de ma ville et j'ai une pensée pour les Maires qui m'ont précédé, pour aussi vouloir le mieux-vivre des habitants : de Messieurs Betrema, Lefort, Schmidt, Longelin, Quiquempois, décédés - et bien sûr, présent, bien vivant - à Michel Meurdesoif ! sans oublier mon grand-père Achille Hémez et mon frère Philippe Hémez qui ont siégé ici-même.

Je souhaite à l'équipe municipale qu'elle poursuive la voie du changement que j'ai ouverte avec mes colistiers en 2014 : c'est un bel héritage à ne pas brader. Je souhaite, par avance, au nouveau Maire la santé, ce bien précieux qui nous fait vivre et savoir pour quoi et pour qui on vit. Je souhaite la réussite et que ces vœux et souhaits trouvent écho pour une ville dynamique et prospère. »

En vertu de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présidence de la séance au cours de laquelle est élu le Maire est dévolue au plus âgé des conseillers.

Cette disposition a été confirmée par circulaire préfectorale en date du 26 juin 2020.

Monsieur Jean-Claude DENIS, doyen d'âge, est invité par Monsieur Marc HEMEZ, Maire sortant à s'installer au bureau et à prendre la présidence de l'assemblée.

INSTALLATION DU CONSEIL

Monsieur le Président procède à l'appel nominal des nouveaux conseillers municipaux :

Monsieur Xavier BARTOSZEK	Madame Lydie JONNIAUX
Madame Jessica TANCA	Monsieur Nicolas FACON
Monsieur Noël POIGNARD	Madame Séverine WILLEMO
Madame Mirtille STIÉVENARD	Monsieur Anthony BRASSART
Monsieur Jean-Claude DENIS	Madame Virginie BUYSENS
Madame Catherine LERICHE	Monsieur Bruno COTTON
Monsieur Yves CONDEVAUX	Madame Anne-Marie DERUELLE
Madame Marie-Thérèse VALIN	Monsieur Gwenaël DHEE
Monsieur Thierry STRBIK	Monsieur Michel MEURDESOF
Madame Cathy LEFEBVRE	Madame Isabelle CHANTREAU
Monsieur David PARIS	Monsieur Rémi FLEURY
Madame Léone TAISNE	Madame Christelle LUTAS
Monsieur Jean DEBÈVE	Monsieur Eric WALRAEVE
Madame Aurélie HAMMICHE	Madame Martine MOROGE
Monsieur Jérémy DURAND	Monsieur Nazim FLICI
Madame Mélanie DEILHES	Monsieur Pascal CLÉRY
Monsieur Yannick CAMBIER	

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

ALLOCUTION DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE DENIS - PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

« Mes Chers Collègues, en ma qualité de doyen de cette assemblée, je vous souhaite la bienvenue. Nous faisons désormais, tous, partie du conseil municipal d'ANICHE. Nous avons été élus dans les formes démocratiques, aboutissant à une majorité indiscutable et à deux groupes d'opposition. Quelle n'a pas été ma surprise de voir écrit dans la revue d'information municipale Aniche actu : « ... les candidats élus n'ont qu'un faible crédit, leur légitimité étant sérieusement contestée. La démocratie est en danger... »

Trois remarques à cela :

- 1- La participation a, certes, été faible, mais plus que la moyenne nationale.
- 2- Je dirai : ceux qui n'ont pas voté ne peuvent pas se plaindre des résultats du vote.
- 3- Mais ce qui me semble plus grave, c'est qu'un élu, chargé de faire respecter les lois et règlements, puisse utiliser un journal d'information communale pour y déverser sa bile et sa rancœur, et en plus, c'est une récidive, puisque la semaine précédente, le même phénomène s'est produit. Quelle déchéance, quel triste exemple pour notre jeunesse ! Je vous confirme, haut et fort, que tous ici, nous sommes pleinement légitimes. Les lois de la démocratie ont toutes été respectées et vérifiées. Notre élection est pleine et entière, et je vous en félicite toutes et tous. Que ce soit des 25 membres de l'équipe majoritaire, aux 7 du groupe communiste, jusqu'à Monsieur Cléry, nouveau venu dans le paysage communal anichois, à qui je souhaite la bienvenue dans cette assemblée, NOUS SOMMES TOUS LEGITIMES. Nous sommes le fruit de la démocratie. Nous sommes tous les légitimes représentants du peuple anichois.

Je vois ici beaucoup de nouvelles têtes jeunes, et moins jeunes, et c'est très bien. Cela permettra à cette assemblée de voir surgir de nouvelles idées, de nouvelles priorités, de nouvelles demandes qui seront à confronter aux réalités du terrain et aux possibilités financières de notre belle commune d'Aniche. Et vous pouvez compter sur votre serviteur pour vous les rappeler.

La société évolue, le COVID s'est invité dans le paysage mondial. Il a peut-être permis, à nombre d'entre nous, de revoir certaines priorités, de s'apercevoir que l'on pouvait se passer de certaines choses ou de mettre plus en avant notre qualité de vie, notre environnement, le soutien à nos anciens....

Toutes ces questions, ce sera à nous d'en débattre, pour décider ici ce qu'il y a de mieux à faire pour notre commune d'Aniche, et je vous souhaite de réussir collectivement cette noble tâche.

Mais pour ce faire, il nous faut, en premier lieu, procéder à l'élection du maire d'Aniche, qui sera chargé de nous guider pour les 6 ans à venir et faire respecter les lois. »

Le Conseil Municipal doit choisir un secrétaire de séance. Monsieur Jean-Claude DENIS propose que Monsieur **Gwenaël DHEE**, le plus jeune conseiller municipal assure ces fonctions.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur DENIS invite le secrétaire à prendre place au bureau présidentiel.

Les règles communes à l'élection du Maire et des Adjoints

L'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, modifié par l'article 1^{er} de l'ordonnance n°2020-563 du 13 mai 2020, prévoit que pour toute élection du Maire ou des Adjoints au Maire, le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent. Un conseiller municipal peut être, par ailleurs, porteur de deux pouvoirs.

Seuls comptent les conseillers municipaux personnellement et physiquement présents pour le calcul du quorum. Pour le décompte des voix, les pouvoirs sont pris en compte.

Le conseil municipal élit le Maire et les Adjoints parmi ses membres, au scrutin secret (art. L.2122-4 du C.G.C.T. Seuls les conseillers qui ont la nationalité française peuvent être élus Maire ou Adjoint (art. LO.2122-4-1 du C.G.C.T).

I. ÉLECTION DU MAIRE

En application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Monsieur le Président propose de désigner Mme Helbecque et M. Dupas en qualité d'assesseurs.

Monsieur le Président précise qu'il a reçu la candidature de Monsieur Xavier BARTOSZEK.

Il demande s'il y a d'autres candidatures pour l'élection du Maire.

ALLOCUTION DE MONSIEUR REMY FLEURY AU NOM DU RASSEMBLEMENT CITOYEN

« Monsieur le Président, Mes chers Collègues.

Merci, Monsieur le Président, de nous accorder ce temps de parole.

Nous tenons également à remercier les 1 132 électrices et électeurs qui ont fait le choix du Rassemblement Citoyen dimanche dernier. Nous saurons les représenter dignement, défendre leurs idées, leurs valeurs, et le programme pour lequel ils ont voté.

Notre groupe déplore bien évidemment l'abstention massive qui a marqué les deux tours de cette élection.

Elle n'est pas due seulement aux craintes liées au COVID-19, mais elle est, nous semble-t-il, un indice du désintérêt, pour ne pas dire de la défiance, des électeurs.

C'est pourquoi nous devons tous garder à l'esprit, même si nous sommes tous légitimes Monsieur le Président, que notre représentativité est toute relative. Plus qu'une crise sanitaire, il y a une réelle crise de confiance entre les acteurs politiques et les citoyens.

Aussi, en tant que militant communiste, j'aimerais vous faire part des sentiments qui m'assaillent à la perspective de siéger pendant 6 ans, aux côtés d'un élu d'extrême droite : porteur d'idées que je ne cesse et ne cesserai jamais de combattre.

Monsieur le Président, notre groupe ne présentera pas de candidat au poste de maire.

Il est légitime qu'il soit issu de la majorité.

Nous souhaitons rappeler que le code général des collectivités territoriales, le bon sens et la courtoisie républicaine, accorde aux élus minoritaires, des droits pour exercer sans entrave leur mission.

Ce ne fut pas toujours le cas lors du précédent mandat.

Espérons que dorénavant, ces droits soient respectés.

Monsieur le Président, voilà ce que je souhaitais dire au nom du Rassemblement Citoyen. Merci encore de m'avoir permis de prendre la parole et de m'avoir accordé votre attention. »

Il est alors procédé à l'élection du Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne réservée à cet effet.

Le dépouillement du vote pour le premier tour de scrutin a donné les résultats ci-après :

<i>a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :</i>	<i>0</i>
<i>b. Nombre de votants (enveloppes déposés) :</i>	<i>33</i>
<i>c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) :</i>	<i>0</i>
<i>d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) :</i>	<i>8</i>
<i>e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) :</i>	<i>25</i>
<i>f. Majorité absolue :</i>	<i>17</i>

A obtenu : M. BARTOSZEK : 25 voix

*Monsieur **Xavier BARTOSZEK** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.*

ALLOCUTION DE MONSIEUR XAVIER BARTOSZEK, MAIRE

« Merci Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues, Chers amis,

Avant de commencer mon propos, je tiens à excuser Monsieur Dany WATTEBLED, Sénateur du Nord, et à remercier de leur présence Monsieur Frédéric DELANNOY, Président de la Communauté de Communes et Maire d'Hornaing, ainsi que Monsieur Joël PIERRACHE, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes et Maire de Pecquencourt,

Messieurs, votre soutien, vos conseils et votre écoute, pendant la campagne électorale nous ont été d'une grande aide, je vous remercie d'être présents à nos côtés !

Vous vous en doutez, c'est avec énormément d'émotion que je prends la parole aujourd'hui. Je remercie très chaleureusement les conseillers municipaux qui m'ont élu Maire d'ANICHE. C'est un honneur pour moi ! Soyez assurés que je saurai être digne de la grande responsabilité que vous me donnez !

J'exprime également ma profonde gratitude à l'égard des électeurs qui ont accordé leur confiance et ont apporté leurs suffrages à « ANICHE, Notre Ville », l'équipe que j'ai conduite avec beaucoup d'humilité.

Je remercie l'ensemble des personnes qui nous ont soutenus, mon équipe et moi, qui nous ont aidés et supportés dans les moments difficiles – je dirais même très difficiles - de cette campagne électorale !

Permettez-moi, en cet instant solennel, et à la suite de Monsieur Denis, d'ajouter une note personnelle et d'avoir une pensée très reconnaissante pour mon épouse et mes parents qui sont ici présents, sans qui je ne serais pas ici et qui m'ont toujours soutenu dans les moments difficiles.

Le moment que nous vivons aujourd'hui est un moment fort de la démocratie locale. Le Conseil Municipal vient de m'élire Maire d'Aniche. Je mesure pleinement la responsabilité qui est la mienne pour les années à venir et je mesure également les fortes attentes des habitants de notre Ville.

Avec mes collègues et particulièrement avec Madame Jessica TANCA, nous allons sans délai mettre en œuvre le programme pour lequel nous avons été élus. Nous le ferons dans le cadre d'une démarche fondée sur l'écoute, la proximité et la confiance.

Le mandat d'élu local et en particulier celui de Maire, c'est le mandat du contact, de l'action concrète, des réalisations qui se voient. Les Français restent très attachés à la relation personnelle avec leur maire. L'écharpe tricolore que je porte est le symbole de cette relation si particulière avec les administrés.

Aujourd'hui, l'émotion que je ressens est également une émotion partagée. Je veux féliciter et remercier du fond du cœur les membres de l'équipe que j'ai menée. Pendant près d'un an, ils ont mené une campagne irréprochable, emprunte de valeurs et de respect ! ils n'ont compté ni leur temps ni leur énergie.

Avec toute cette belle équipe, nous avons partagé beaucoup de joies mais aussi des difficultés. Au fil des mois, nous avons appris à nous connaître. Aujourd'hui, je les connais bien et je peux vous dire que c'est une équipe qui a montré sa force, son courage et son engagement, c'est une équipe qui a hâte de mettre ses compétences et son dynamisme au service de notre ville.

Vous pouvez avoir confiance !!

Aujourd'hui élus, nous sommes responsables de l'avenir et de la direction que prendra notre ville. C'est une très lourde responsabilité.

Notre victoire a été nette : près de 50% des voix dans une élection à trois listes, soit plus de 1 400 voix en notre faveur, ce qui représente 271 voix (ou 10 points) de plus que la liste arrivée en seconde position.

Ce scrutin incontestablement démocratique nous encourage évidemment à nous mettre au travail très rapidement. Je rappelle à tous ceux qui ont voté pour une autre liste que je serai le maire de tous les Anichois. Cette élection est, j'en suis persuadé, le signe d'une profonde attente de RENOUVEAU. Par notre énergie, par notre présence, par notre projet, nous avons réussi à incarner ce désir de RENOUVEAU. Dès le début de la campagne nous nous sommes engagés. Je vous rappelle quelques-uns de nos engagements que nous honorerons :

1/Etre toujours à l'écoute des Anichoises et des Anichois. En tant que Maire, Je le serai bien sûr, comme je m'y suis engagé. Les adjoints, que nous élirons ensuite, devons l'être également !

Chacun, dans sa délégation, sera disponible pour recevoir et pour répondre aux Anichois. Dans quelques jours, ils seront secondés par des conseillers délégués. A tous, je vous rappelle qu'il n'y a pas de mandat municipal sans proximité. La première attente de ceux qui nous ont fait confiance c'est de ne pas nous voir disparaître au lendemain de l'élection... même si le travail va nous accaparer, nous devons toujours rester au contact des Anichois.

2/ Consulter les habitants sur les décisions qui les concernent. Le concept de démocratie participative sera au cœur de nos projets. Nous voulons, au-delà du contact direct entre les élus et la population, créer des visites régulières dans les quartiers afin de connaître les attentes des Anichois et d'y répondre. Mais également afin de leur permettre d'être acteurs de leur rue, de leur quartier et de leur ville et donc de leur VIE !

3/ La sécurité.

Nous nous sommes engagés à créer une police municipale afin de favoriser la tranquillité publique et diminuer la délinquance. Cette police devra évidemment travailler en proche collaboration avec la police nationale pour laquelle nous nous battons afin de conserver une présence sur notre territoire.

4/ La piscine

La ville seule, vous le savez, n'a pas la possibilité financière de construire sa propre piscine municipale, c'est pourquoi dès lundi, l'adjoint aux affaires sportives devra créer les liens et les partenariats nécessaires avec la Communauté de Communes et les autres partenaires publics afin de travailler sur le projet de piscine intercommunale sur notre commune.

5/ Nous gérerons avec rigueur les finances publiques. L'argent que nous dépenserons, c'est votre argent, c'est le produit de vos impôts. Nous ne devons jamais l'oublier et cela signifie que la culture de l'économie, de la rationalisation des dépenses, doit être très vite partagée par l'ensemble de l'équipe municipale.

J'ajoute que cette question va immédiatement se poser car au moment où je vous parle, nous avons moins d'un mois pour préparer et voter le budget. C'est dire le travail qui est devant nous.

Plus généralement, je n'accepte pas la tristesse actuelle de notre Centre-Ville, vous non plus ! Je n'accepte pas la tristesse actuelle de certains de nos quartiers. Je souhaite que nous ayons tous le plaisir de retrouver une ville dynamique, fleurie, attrayante et agréable.

Je serai le maire de la solidarité et du vivre ensemble, en particulier à travers la vie associative. La centaine d'associations d'Aniche est notre première richesse. Les responsables associatifs et les bénévoles sont à l'œuvre tous les jours pour apporter leurs compétences et leur passion au développement de la solidarité, de la culture, du sport. Je m'engage non seulement à les soutenir mais aussi à les consulter.

Je serai, enfin, le maire du rayonnement d'Aniche. Trop peu le savent, je suis même persuadé qu'au sein de cette assemblée certains ne le savent pas, ANICHE est une ville chef-lieu de canton ! Nous travaillerons d'arrache-pied pour redorer le blason de notre ville et permettre aux Anichoises et Anichois d'avoir un accès facilité aux services publics !

Je souhaite adresser un mot aux 2 groupes d'opposition constitués d'une partie des listes menées par Messieurs Meurdesoif et Cléry. Aujourd'hui, notre conseil municipal a été installé, la démocratie a parlé, ce même conseil m'a élu comme Maire, sans vos voix. Pour les 6 années à venir, je souhaite que vous soyez un véritable groupe d'opposition CON-STRUC-TIVE.

Ce n'est pas parce que vous êtes membres de l'opposition que vous devrez, comme vous l'avez souvent fait auparavant, vous opposer systématiquement. Nous devons avoir envers les Anichois un profond respect. Et ce respect passe par les décisions que nous prendrons en conseil municipal. C'est pourquoi, je vous demanderai de ne pas être une opposition qui s'oppose à tout (comme vous venez de le faire pour l'élection du Maire alors que vous n'avez pas proposé de candidat), mais je vous demande d'être une opposition constructive, qui cherche le débat d'idées afin de faire avancer les projets. Le tout dans l'unique but d'apporter un mieux vivre à TOUS les habitants d'Aniche !

Enfin, je voudrais adresser un message particulier aux employés municipaux. Le principe de la Fonction publique, c'est la continuité républicaine. Je sais que je pourrai compter sur le dévouement des agents municipaux, sur leur professionnalisme et sur leur expérience. Avec toute l'équipe municipale, nous sommes heureux de pouvoir travailler bientôt avec vous, à vos côtés, dans le respect des prérogatives et des compétences de chacun.

Mesdames et Messieurs, en l'absence de cette épidémie de COVID, et de l'état d'urgence, vous auriez sûrement été très nombreuses et très nombreux à partager avec nous ce qui est un moment de bonheur, mais aussi de gravité. Vous nous suivez sur les réseaux sociaux, en direct ou en différé, et je voudrais vous en remercier très sincèrement. C'est une première pour Aniche de diffuser un conseil municipal en direct, c'est aussi la preuve de la MODERNITÉ et du RENOUVEAU qu'incarne l'équipe qui est installée, aujourd'hui, en conseil municipal !

En conclusion, j'adresse mes derniers mots à celles et ceux qui dans quelques instants exerceront, à mes côtés, les responsabilités municipales. La mairie, c'est le visage de la République dans une ville. C'est le symbole de la démocratie locale. C'est une belle et grande responsabilité que vous allez accepter. N'oublions jamais que tous ici présents, nous avons été élus pour servir, soyons dignes et respectueux de la confiance qu'ont placée en nous les électeurs Anichois. »

Monsieur DENIS invite Monsieur le Maire à prendre la présidence. Il lui remet son écharpe puis son insigne et un bouquet de fleurs à Mme Bartoszek.

II. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Aux termes des articles L.2122-2, L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. La commune disposait jusqu'à présent de 9 postes d'adjoints.

Le nombre maximal d'adjoints pouvant être désignés pour la commune d'Aniche est de **NEUF**.

Monsieur le Maire propose par conséquent à l'assemblée de créer **SIX** postes d'adjoints.

Adopté à l'unanimité : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS – Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON – Yannick CAMBIER – David PARIS – Mmes Cathy LEBEVRE – Virginie BUYSENS – Séverine WILLEMO – Lydie JONNIAUX – M. Thierry STRBIK – Mmes Mélanie DEILHES – Aurélie HAMMICHE – MM. Nicolas FACON – Anthony BRASSART – Jérémy DURAND – DHEE Gwenaël – Michel MEURDESOLF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE – Mmes Christelle LUTAS – Isabelle CHANTREAU – MM. Nazim FLICI – Rémy FLEURY – Pascal CLERY.

III. LISTES DE CANDIDATS AUX FONCTIONS D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret (art. L.2122-4 du C.G.C.T) à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal (art. L.2122-7-2 du C.G.C.T).

Les adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Cette obligation nouvelle a été introduite par l'article 29 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (cette évolution législative implique **qu'en cas de vacance ultérieure d'un poste d'adjoint**, l'élu est remplacé par un conseiller municipal de même sexe).

Aucune disposition n'impose en revanche que le Maire et son premier adjoint soient de sexe différent.

Si après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. L'article L.2122-5 du C.G.C.T précise les incompatibilités attachées à la fonction d'adjoint.

Monsieur le Maire précise qu'une liste a déjà été déposée au nom de « **Aniche, Notre Ville, dans le cœur et dans l'action !** ». Il demande à l'assemblée s'il y a d'autres listes.

Monsieur **Michel MEURDESOLF** confirme le dépôt d'une liste de candidats établie au nom du « **RASSEMBLEMENT CITOYEN, Aniche, ma commune, j'y tiens** »

Monsieur le Maire confirme donc le dépôt de 2 listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire.

Il est alors procédé à l'élection des adjoints au maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne réservée à cet effet.

Le dépouillement du vote pour le premier tour de scrutin a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposés) :	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) :	1
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) :	32
f. Majorité absolue :	17

La liste menée par **Jessica TANCA** « **Aniche, Notre Ville, Dans le cœur et dans l'action** », a obtenu : **25 voix**

La liste menée par **Isabelle CHANTREAU** « **RASSEMBLEMENT CITOYEN, Aniche, ma commune, j'y tiens** » a obtenu : **7 voix**

La liste conduite par Madame **Jessica TANCA** ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Adjoints au Maire et immédiatement installés dans leurs fonctions :

1^{er} Adjoint : Madame Jessica TANCA

2^{ème} Adjoint : Monsieur Jean-Claude DENIS

3^{ème} Adjoint : Madame Mirtille STIÉVENARD

4^{ème} Adjoint : Monsieur Noël POIGNARD

5^{ème} Adjoint : Madame Catherine LERICHE

6^{ème} Adjoint : Monsieur Yves CONDEVAUX

Monsieur le Maire invite les Adjoints à se présenter au bureau présidentiel et leur remet l'écharpe et l'insigne.

IV. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

En application de l'article L.2121-7 3^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111.1.1.

« 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

« 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

« 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

« 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. ».

Le Maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III du titre II du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux conditions d'exercice des mandats municipaux (articles L.2123-1 à L.2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 11h25 et invite les conseillers à signer le registre des délibérations, les procès-verbaux d'élection et les documents annexes. Les adjoints sont par ailleurs invités à remettre les insignes aux conseillers.